



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un le neuf février, à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Alain RIDEL, Maire.**

Etaient Présents : Mmes EUDELIN Angélique, LECOMTE Isabelle, LERIGOLEUR Lydie, TISON Stéphanie ; Mrs BOUILLANT Didier, DOMINJON Frédéric, DUMONT Xavier, KRYNKOW Jean-Jacques, MICHARD Guillaume, RIDEL Alain, VITORINO Jean-Philippe

Monsieur Jean-Jacques KRYNKOW, a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 17 novembre 2020 par l'ensemble du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

Date de convocation le 02 février 2021

La réunion s'est déroulée sans public en raison de la crise sanitaire et du couvre-feu

- Remboursement exceptionnel de frais à un élu
- Convention de fourrière animale avec la SPA
- Protocole d'accord transactionnel avec l'ADTO-SAO
- Contrat de bail avec Free Mobile
- Commission municipale de la communication
- Questions diverses

- DELIBERATION POUR LE REMBOURSEMENT DE FRAIS A MADAME LYDIE LERIGOLEUR CONSEILLERE MUNICIPALE

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal qu'à titre exceptionnel Madame Lydie LERIGOLEUR a dû faire l'achat de papier cadeaux pour l'emballage des jouets de Noël pour les enfants de la Commune de Fay-les-Etangs et demande le remboursement de ses frais.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de rembourser les frais occasionnés pour ces achats à Madame Lydie LERIGOLEUR pour un montant de 36,80 €.

- CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SPA

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la Convention de fourrière avec la SPA.

Cette convention est établie à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans sans tacite reconduction.

Le montant des frais de prestations, qui n'est pas une subvention, est basé sur le nombre d'habitants et les options proposées sont :

Option A : Gestion de la Fourrière **sans** déplacement de la SPA avec un montant minimal annuel forfaitaire de 100 € révisable chaque année

Option A+ : Gestion de la Fourrière **sans** ou **avec** déplacement de la SPA sur demande de la Mairie, Facturé selon la zone de distance avec un montant minimal annuel forfaitaire de 100 € révisable chaque année

Option B : Gestion de la Fourrière **avec** déplacement de la SPA avec un montant minimal annuel forfaitaire de 200 € révisable chaque année

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de prendre l'option A+ et autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

- DELIBERATION APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC L'ADTO-SAO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2044 et suivants ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le marché n° 2014002000000000 ;

Considérant l'intérêt pour l'ADTO-SAO et la Commune de Fay-les-Etangs, d'une résolution immédiate du litige en cause par une voie non juridictionnelle ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Le Conseil Municipal **APPROUVE** le protocole d'accord transactionnel avec l'ADTO-SAO suite aux travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise,
- Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord transactionnel.

- DELIBERATION POUR LE CONTRAT DE BAIL AVEC FREE MOBILE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de bail avec FREE MOBILE pour l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur le terrain communal sis lieu-dit « le Moulin à Vent » à Fay-les-Etangs.

Ce bail est consenti pour une durée de 12 ans et qui pourra à son terme être poursuivi par tacite reconduction pour des périodes successives de 6 années. Un loyer annuel de 3 000 € sera versé chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail avec FREE MOBILE.

- COMMISSION MUNICIPALE DE LA COMMUNICATION

Monsieur le Maire et tout le Conseil Municipal remercient vivement Madame Isabelle LECOMTE pour l'élaboration de la gazette de Fay-les-Etangs ainsi que de la réalisation du site internet de la Commune.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'attribuer la commission municipale de la communication à Madame Isabelle LECOMTE en remplacement de Monsieur Guillaume MICHARD.

La Commission est ainsi composée de :

- Madame Isabelle LECOMTE
- Madame Stéphanie TISON

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur Xavier DUMONT, Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal de la réception du courrier de l'avocat de Madame ANANOS, locataire au 15 rue de l'Eglise, nous faisant part du refus du locataire concernant les propositions de relogement qui lui ont été adressé par courrier recommandé le 05 novembre 2020 et 1^{er} février 2021.
2. Madame Lydie LERIGOLEUR, Conseillère Municipale pour les Séniors présente aux membres du Conseil Municipal la Convention de partenariat et de financement de l'action de lutte contre l'isolement des personnes « Transport centre bourg et zone d'activité » avec le Centre Social Rural du Vexin-Thelle. Des informations supplémentaires vont être demandées au CSR ainsi qu'une demande de devis auprès de l'assureur de la Commune pour la protection des Bénévoles.
3. Madame Lydie LERIGOLEUR, Conseillère Municipale pour les Séniors présente aux membres du Conseil Municipal la « Charte Monalisa » et leur explique ce qui peut être apporté pour nos Séniors.
4. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle concernant l'opération « Hauts-de-France Propres, nettoisons notre région » qui aura du 19 au 21 mars prochain.
5. Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'une Administrée de la Commune de Fay-les-Etangs pour une demande de parcelle au devenir constructible. Le Conseil Municipal n'approuve pas cette demande. Monsieur le Maire fera donc un courrier au demandeur.
6. Monsieur Guillaume MICHARD, Conseiller Municipal et référent du SMOTHD, fait état des prises attribuées à tous les habitants de la Commune pour la fibre optique. Il serait donc opportun de refaire un état des nouvelles habitations pour l'implantation des prises fibre.
7. Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer pour l'enlèvement des plots ainsi que le trottoir en pavés glissant au 6 rue Corneboeuf. Après concertation une demande de devis sera faite auprès d'une entreprise de la voirie.
8. Il est demandé à Monsieur le Maire de se rapprocher de l'administré, Impasse la Pagès, concernant la pose des tôles en galva devant sa palissade.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions terminées, Monsieur le Maire lève la séance à 20H00.